

ASSEMBLEE NATIONALE

12 avril 2005

RÉGULATION DES ACTIVITÉS POSTALES
(Deuxième lecture) - (n° 2157)

AMENDEMENT

N° 188

présenté par
M. Daniel PAUL
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE PREMIER BIS

Supprimer les deux derniers alinéas du 1° de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer au démantèlement du réseau postal.